



Verein HBB öV
Association FPS ap
Associazione FPS ap

Schweizerische Prüfungsorganisation höhere Berufsbildung öffentliche Verwaltung
Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique
Organizzazione svizzera d'esame formazione professionale superiore in amministrazione pubblica

Rapport annuel 2017

Association FPS ap

Editorial

Le métier de spécialiste en administration publique peut assurément être considéré comme l'un des plus captivants dans le domaine de l'administration publique au niveau fédéral, cantonal et communal. Il englobe un domaine d'activité vaste et varié, des groupes d'intérêt et des défis diversifiés ainsi qu'un travail exigeant et différent chaque jour.

Des compétences clés requises

Parmi les compétences clés, figurent les travaux de conseil, de soutien et d'exécution pour l'exécutif ainsi que les travaux de secrétariat pour le législatif. La/le spécialiste en administration publique se tient à la disposition des autorités ainsi que de la population en tant qu'interlocuteur pour répondre à leurs questions, résoudre leurs problèmes ou les transmettre aux services compétents. Dans le cadre des prescriptions légales, la/le spécialiste en administration publique veille à un environnement professionnel optimal permettant aux autorités de délibérer si possible sans perturbations et, partant, dans les délais et dans les meilleures conditions sur les plans matériel et politique. Disposant de vastes connaissances interdisciplinaires et d'un esprit systémique, elle/il contribue largement à une administration efficiente, efficace et transparente ainsi qu'à une prestation de services optimale vis-à-vis de la population.

Formation

Dans le cadre de cours préparatoires modulaires, qui peuvent être suivis dans des institutions de formation privées et publiques accréditées par l'Association FPS ap, réparties dans toutes les régions de notre pays, les futur(e)s spécialistes en administration publique se préparent en vue de l'examen professionnel fédéral. Celui-ci est mis en place par l'Association formation professionnelle supérieure en administration publique (FPS ap) en tant qu'organisation du monde du travail (OMT) responsable du domaine professionnel de l'administration publique et se tiendra pour la première fois de façon décentralisée en juin 2018. Les personnes intéressées trouveront des informations détaillées à ce sujet sur le site Internet de l'Association FPS ap: www.fpsap.ch.

Les chemins naissent sous nos pas, au fur et à mesure que nous marchons. (Franz Kafka)

Plus de 80 candidates et candidats ont réussi les examens de module auprès des prestataires de formation accrédités et ont ainsi rempli les conditions d'admission aux examens professionnels de l'Association FPS ap, qui se dérouleront en juin 2018.

Qui aurait pensé que nous pourrions annoncer aujourd'hui le début de la phase principale de notre projet initié il y a environ dix ans? Lorsque nous nous sommes «mis en chemin» pleins de motivation et de conviction, nous avons été qualifiés d'optimistes, d'irréalistes voire de rêveurs. Aujourd'hui encore, certains regards critiques attendent avec impatience le déroulement du premier cycle.

Grâce aux travaux de préparation et de mise en place commencés en 2008, à l'association Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique (FPS ap) fondée en 2012 et à sa reconnaissance par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), nous sommes aujourd'hui en mesure de réaliser les examens pour la première fois, avec l'aide d'un secrétariat des examens professionnel.

Les organes responsables réunis au sein de la FPS ap, la commission d'assurance qualité, qui assure le déroulement correct sur le plan qualitatif et professionnel en collaboration avec le secrétariat / le secrétariat des examens, et tous les expert(e)s aux examens impliqué(e)s se réjouissent d'ores et déjà de la première cérémonie de remise des certificats fédéraux de capacité de spécialiste en administration publique, qui se tiendra le 24 août 2018.

Erich Hirt, président de l'Association FPS ap

Rétrospective annuelle

Avec la formation professionnelle supérieure, la Suisse dispose d'un instrument de perfectionnement professionnel unique. L'examen professionnel fédéral qui vient d'être mis au point dans le domaine de l'administration publique comble une lacune.

Tandis que l'année 2016 était entièrement consacrée à l'accréditation des institutions de formation ou prestataires de cours préparatoires pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en administration publique, au cours du premier semestre 2017, la commission d'assurance qualité s'est penchée sur le profil requis et les tâches des expert(e)s aux examens à recruter, a rédigé une fiche récapitulative et a lancé le processus de recrutement.

Feu vert pour le premier examen professionnel fédéral!

C'est le message que l'Association FPS ap a pu annoncer le 3 juillet 2017. Les examens professionnels fédéraux de spécialiste en administration publique se tiendront pour la première fois de façon décentralisée, dans plusieurs endroits adaptés aux régions linguistiques répartis dans toute la Suisse les 18 et 19 juin 2018. Les candidat(e)s à l'examen professionnel fédéral s'y sont préparés pendant plusieurs mois auprès de différentes institutions de formation accréditées dans toute la Suisse.

Nouveau secrétariat

Mi-août 2017, l'organe responsable de la FPS ap a transféré la direction du secrétariat et le secrétariat des examens à la maison Federas Beratung AG à Zurich. En collaboration avec la commission d'assurance qualité de la FPS ap, compétente pour toute l'organisation et l'exécution des examens, le secrétariat des examens a accompli ces derniers mois des travaux de mise sur pied et de conception importants. En font partie l'élaboration d'une banque de données pour un déroulement efficace des examens, le recrutement et la formation d'expert(e)s aux examens, l'établissement de grilles et de bases d'appréciation pour l'examen écrit et oral ainsi que la fixation des taxes et du programme de l'examen.

Organisation des examens

A partir du 1er décembre 2017, les candidat(e)s ont pu s'inscrire à l'examen final sur le site de la FPS ap. Les documents et informations pertinents dans les trois langues officielles allemand, français et anglais étaient prêts en temps utile, à la date d'ouverture des inscriptions. La procédure d'inscription officielle a été clôturée le 20 décembre 2017. Au total, 82 candidat(e)s ont manifesté leur intérêt et ont rempli les conditions d'admission formelles.

La première phase de l'organisation des examens s'est conclue par la décision d'admission officielle de la commission d'assurance qualité et la remise du programme de l'examen début mars 2018. Jusqu'à la mi-mai, les candidat(e)s élaborent leurs travaux de projet sur la base des esquisses soumises et se préparent en vue de l'examen oral.

Le travail de projet écrit incluant la présentation et les réponses aux questions techniques constitue un élément essentiel de l'examen professionnel fédéral. A travers le travail de projet, les candidat(e)s démontrent qu'ils sont capables de se pencher de manière autonome sur une question ou une problématique spécifique faisant partie de leur domaine de travail, de transposer à une situation pratique complexe les compétences professionnelles acquises aux cours préparatoires et de répondre en confiance aux questions techniques sur leur travail.

La deuxième partie de l'examen oral consiste en un entretien spécialisé. Celui-ci repose sur la synthèse des compétences décrites dans les directives et sert à contrôler les connaissances théoriques.

Expert(e)s aux examens

Des expert(e)s aux examens externes sont chargés de faire passer les examens professionnels fédéraux. Tous disposent d'une formation professionnelle qualifiée ainsi que de plusieurs années d'expérience dans le domaine spécialisé à examiner. Ils se distinguent en outre par un grand engagement en faveur de la profession mais aussi, pour certains, par une solide expérience en matière d'évaluation d'examens.

Le recrutement d'expert(e)s aux examens intéressés et qualifiés, leur initiation à la nouvelle matière et leur formation concernant les activités spécifiques constituent une autre tâche essentielle du secrétariat des examens. Nous nous félicitons d'avoir recruté quelque 45 expert(e)s aux examens pour l'examen professionnel fédéral 2018. Le recrutement d'un nombre suffisant d'expert(e)s qualifié(e)s pour les différentes régions linguistiques reste néanmoins un défi pour l'organisation des examens.

Organismes de formation accrédités

Au cours des mois consacrés à la conception et à la planification du déroulement des examens, les contacts avec les prestataires accrédités ont pu être intensifiés davantage. Les prestataires ont notamment accepté que la plupart des examens professionnels fédéraux soient organisés dans leurs propres locaux. Cette solution représente en quelque sorte un «match à domicile» pour les candidat(e)s et assure des trajets courts ainsi qu'une infrastructure optimale aux expert(e)s aux examens.

Mais les différents responsables des cours préparatoires sont également de précieux interlocuteurs pour les questions d'ordre pédagogique et organisationnel et constituent un relai essentiel vers le secrétariat des examens de la FPS ap.

Perspectives

Les résultats des examens seront connus avant la pause d'été et peu après, celles et ceux qui auront réussi pourront tenir entre leurs mains le brevet fédéral du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La cérémonie de remise des diplômes, qui se tiendra le 24 août 2018, constituera une conclusion mémorable des premiers examens professionnels fédéraux tant pour les diplômé(e)s que pour l'Association FPS ap et la commission d'assurance qualité.

Préparation de l'examen 2019 La commission d'assurance qualité est responsable du développement et de l'amélioration continus de l'organisation des examens et procédera à une vaste évaluation impliquant toutes les parties concernées à la suite de la première réalisation des examens professionnels fédéraux. En effet, un examen professionnel fédéral répondant aux strictes exigences de qualité devra également être organisé en 2019 pour les candidat(e)s engagé(e)s du domaine de l'administration publique.

Organes de l'Association

Elargissement de l'organe responsable – adhésion de nouveaux membres

Le Comité a pour objectif clair d'élargir en permanence l'organe responsable de l'Association et de couvrir autant que possible tous les niveaux administratifs. Il s'engage en particulier à continuer à intégrer les cantons, soit les organisations et conférences cantonales, ainsi que l'Administration fédérale comme membres de l'Association. A la fin de l'été, la Branche Administration publique (ovap) a décidé d'adhérer à la FPS ap. Le Comité se félicite d'être parvenu à rallier ces importants partenaires et se réjouit de la collaboration au sein des différents organes de l'Association.

L'Association FPS ap comptait dix membres au 31 décembre 2017 et en comptera onze à partir de l'été 2018:

- Formation romande des cadres communaux
- Administration cantonale des Grisons, bureau du personnel
- Société suisse des employés de commerce
- Groupement suisse pour les régions de montagne
- Association des communes suisses
- Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux
- Fédération suisse des bourgeoisies et corporations
- Association pour les finances et la comptabilité publiques
- Association suisse des services des habitants
- Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale
- Branche Administration publique (ovap)

Assemblée des délégués 2017 à Zurich

Le vendredi 23 juin 2017, la quatrième assemblée ordinaire des délégués (AD) de l'Association FPS ap s'est tenue à l'hôtel Walhalla, à Zurich. Le rapport annuel 2016 ainsi que les comptes annuels 2016 ont été approuvés à l'unanimité. L'AD s'est en outre prononcée en faveur du maintien des cotisations à CHF 500.– pour 2017. Par ailleurs, l'AD a approuvé le budget 2018 en prenant acte de la stratégie financière et à élu Madame Renate Gautschy en qualité de nouveau membre du Comité.

Organisation

Comité

Au 31 décembre 2017, le Comité de l'Association FPS ap se composait des personnes suivantes:

Président	Erich Hirt, chef de service de l'Administration générale, Chiètres FR
Vizepräsidium	Beatrice Wessner, ancienne conseillère, Bubendorf BL Comité de l'Association des Communes Suisses ACS
Comité	Renate Gautschy, présidente de l'Association des présidents de commune du canton d'Argovie, présidente de la commune de Gontenschwil Daniel Duss, président Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale VWBZ

Micheline Guerry-Berchier, secrétaire générale de l'Association des Communes Fribourgeoises, présidente de la Formation romande des cadres communaux FR2C

Susana Méndez, formation et conseil, Société des employés de commerce SEC

Matteo Oleggini, responsable du secteur Institutions de l'ARSL, Comité Groupement suisse pour les régions de montagne SAB

Martin Heimgartner, responsable du programme FLAG, Administration fédérale des finances, Berne (BE) Président de l'Association pour les finances et la comptabilité publiques AFCP

Secrétariat Danièle Glarner, Federas Beratung AG, Zurich

Organe de révision ROD Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl (BE)

Commission d'assurance qualité

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à la commission d'assurance qualité (CAQ). La CAQ se compose de cinq membres:

Président Simon Theus, chef de projet/chef de service adjoint, Office des affaires communales des Grisons

Vice-président Pierre Bersier, économiste, République et Canton du Jura

Membres Nadine Bitschnau, spécialiste en ressources humaines, district de Küssnacht

Hervé Gullotti, chancelier, commune de Tramelan (BE)

Yvonne Reichlin, économiste, directrice de la division des communes du canton d'Argovie

Secrétariat des examens Danièle Glarner et Manuela Ott, Federas Beratung AG

Comptes annuels 2017

	Comptes 2017		Budget 2017
	Association	Examen	
RECETTES			
Cotisations des membres	10 000.00		10 000.00
Sponsoring	5 000.00		30 000.00
Taxes d'accréditation			20 000.00
Contributions et intérêts			70.00
TOTAL RECETTES	15 000.00		60 070.00
DÉPENSES			
Frais secrétariat			
Secrétariat	8 800.40	58 848.65	40 000.00
Comptabilité	3 215.15		
Frais de bureau et d'administration	1 037.60	358.00	3 000.00
Total	13 053.15	59 206.65	
Total frais secrétariat	72 259.80		43 000.00
Frais de personnel			
Coûts/frais comité, CAQ	9 652.25	5 269.60	16 500.00
Frais experts aux examens			10 000.00
Total frais de personnel	14 921.85		26 500.00
Charges de sécurité sociale sociale			
AVS/AI/APG/AC/CAF	406.50		
Total charges de sécurité sociale	406.50		0.00
Services			
Frais de locaux	430.80		
Site Internet	880.20		
Frais de traduction	1 903.10	7 977.20	19 500.00
Révision	782.45		
Conseil externe	789.75		
Charges d'exploitation div.	391.00		
Assemblée des délégués			1 600.00
Total	5 177.30	7 977.20	
Total services	13 154.50		21 100.00
Total dépenses	28 289.20	72 453.45	
TOTAL DÉPENSES	100 742.65		90 600.00
Résultat exceptionnel + Dépenses	0.00	0.00	0.00
Résultat annuel (perte)	-85 742.65		-30 530.00

Bilan 2017

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF		
Actif circulant		
Compte CP	861.60	3 415.45
Compte d'épargne CP	68 535.95	83 435.95
Liquidités	69 397.55	86 851.40
Débiteurs	5 000.00	0.00
Créances résultant de livraisons et prestations	5 000.00	0.00
Régularisation d'actifs	0.00	5 000.00
Régularisation d'actifs	0.00	5 000.00
Total actif circulant	74 397.55	91 851.40
TOTAL ACTIF	74 397.55	91 851.40
PASSIF		
Capitaux étrangers		
Dettes créanciers	73 265.50	0.00
Dettes AVS/AC/AI/APG	406.50	0.00
Dettes résultant de livraisons et prestations	73 672.00	0.00
Régularisation de passifs	989.80	6 373.00
Régularisation de passifs, provision	989.80	6 373.00
Total capitaux étrangers	74 661.80	
Capitaux propres	85 478.40	78 596.95
Total capitaux propres	85 478.40	78 596.95
Bénéfice/perte	- 85 742.65	6 881.45
TOTAL PASSIF	74 397.55	91 851.40

Budget 2018

	Total	Centres de coûts	
		Association	Organisation des examens
RECETTES			
Cotisations des membres	6 500.00	6 500.00	
Accréditation	0.00		
Sponsoring	0.00		
Taxes d'examen	90 000.00		90 000.00
Contribution SEFRI	96 100.00	21 800.00	74 300.00
Autres recettes	100.00	100.00	
TOTAL RECETTES	192 700.00	28 400.00	164 300.00
DÉPENSES			
Frais secrétariat			
Secrétariat	78 100.00	20 900.00	57 200.00
Comptabilité	4 900.00	4 900.00	
Frais de bureau et d'administration	3 000.00	1 500.00	1 500.00
Total frais secrétariat	86 000.00	27 300.00	58 700.00
Coûts/frais comité, CAQ	12 300.00	8 000.00	4 300.00
Charges experts aux examens	52 600.00		52 600.00
Frais experts aux examens	5 500.00		
Charges de sécurité sociale sociale	1 600.00	600.00	1 000.00
Total frais de personnel	72 000.00	8 600.00	63 400.00
Services			
Frais de locaux	5 900.00	1 000.00	4 900.00
Frais de traduction	4 300.00		4 300.00
Frais d'impression et de port	2 000.00		2 000.00
Site Internet	900.00	900.00	
Révision	900.00	900.00	
Conseil externe	-		
Total services	14 000.00	2 800.00	11 200.00
Intérêts emprunt	2 250.00	2 250.00	
Amortissement coûts de mise en place	6 900.00		6 900.00
TOTAL DÉPENSES	178 900.00	38 700.00	140 100.00
Excédent/perte	13 800.00	-10 300.00	24 100.00

Annexe aux comptes annuels

Au 01.01.2017, l'Association FPS ap disposait de capitaux propres à hauteur de Fr. 85 478.40. L'exercice 2017 s'est soldé par une perte de Fr. 85 742.65. Par conséquent, l'Association dispose de capitaux propres négatifs de Fr. 264.25 et est surendettée. A cet égard, le Comité de l'Association FPS ap prend la position suivante à l'attention de l'assemblée des délégués:

L'examen professionnel fédéral est financé d'une part par les taxes d'examen des candidat(e)s d'un montant de Fr. 1800.– par personne. De plus, l'organisation des examens est financée par des contributions fédérales directes versées par le SEFRI à l'organe responsable. La contribution prévue équivaut à 60% des dépenses. La demande de financement ne peut être introduite qu'après la réalisation de l'examen professionnel fédéral et la clôture du décompte correspondant, soit en juillet 2018 au plus tôt. Dans sa demande de financement, l'Association FPS ap demandera également une contribution aux coûts de mise en place uniques. Il est actuellement impossible de se prononcer quant aux éventuelles contributions fédérales (supplémentaires) à ces dépenses.

Le budget 2018 repose sur une hypothèse de 50 candidat(e)s. Pour l'année 2018, il prévoit des recettes de Fr. 192 700.– et des dépenses de Fr. 178 900.–, soit un excédent de Fr. 13 800.–. Environ 78 candidat(e)s prendront part à l'examen professionnel fédéral 2018. Les comptes de l'Association afficheront donc un meilleur résultat que le budget. L'extrapolation pour l'exercice 2018 prévoit un excédent d'environ Fr. 35 000.–.

Pour pallier ce manque de liquidités systémique, l'Association FPS ap a contracté deux emprunts. Un prêt de Fr. 25 000.– est consenti par l'Association pour la formation continue de l'administration de Suisse centrale (VWBZ) et un autre de Fr. 50 000.– consenti par la Société des secrétaires communaux et les administrateurs du canton de Zurich (VZGV). Les deux sommes ont été versées sur le compte de la FPS ap en janvier 2018. Elles doivent être remboursées au 31.12.2019.

L'évolution financière ultérieure de l'examen professionnel fédéral dépend de la demande. On peut supposer qu'un examen professionnel fédéral aura lieu en 2019 également et que celui-ci pourra être essentiellement financé par les taxes d'examens et les contributions du SEFRI. A moyen terme, l'Association devrait être financièrement autonome. Il faut tenir compte du fait que certaines dépenses, telles que l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes, ne sont pas cofinancées par le SEFRI.

Pour les comptes 2018, des écritures comptables de régularisation sont effectuées sur la base des premières valeurs empiriques. Etant donné la part attendue des contributions du SEFRI, les comptes devraient être globalement équilibrés.

Rapport de révision



Rapport de l'organe de révision relatif au résultat de l'audit des comptes annuels 2017

A l'Assemblée des délégués de

l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la conformité des comptes annuels de l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Les comptes annuels se soldent par une perte de Fr. 85 742.65, avec un actif et un passif de Fr. 74 397.55.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au comité. Cette responsabilité comporte la conception, l'implémentation et le maintien d'un système de contrôle interne en relation avec l'établissement des comptes annuels; ceux-ci doivent être exempts d'anomalies significatives résultant de violations ou d'erreurs. Par ailleurs, le comité est responsable du choix et de l'application des méthodes de présentation des comptes annuels conformes ainsi que de la réalisation d'estimations appropriées.

Notre responsabilité consiste à délivrer une opinion d'audit sur les comptes annuels basée sur nos contrôles. Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Norme d'audit suisse. Aux termes de cette norme, nous sommes tenus de respecter les exigences en matière de comportement et de planifier et d'exécuter la révision de manière à obtenir une certitude suffisante que les comptes annuels sont exempts d'anomalies significatives.

Une révision comporte l'exécution d'opérations d'audit dans le but d'obtenir des éléments probants concernant les valeurs déclarées et autres indications contenues dans les comptes annuels. Le choix des opérations d'audit relève de l'appréciation du réviseur, conformément à sa mission. Ceci implique une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels résultant de violations ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, dans la mesure où celui-ci est déterminant pour l'établissement des comptes annuels, ceci pour déterminer les opérations d'audit correspondant aux circonstances mais non pas pour émettre une opinion d'audit au sujet de l'existence et de l'efficacité du système de contrôle interne. La révision comprend par ailleurs l'évaluation de l'opportunité des méthodes de présentation des comptes annuels utilisées, de la vraisemblance des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans son ensemble. Nous sommes d'avis que les éléments probants obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion d'audit.

Aux termes de notre évaluation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 correspondent à la législation suisse.

Nous attirons l'attention sur le fait que les comptes annuels de l'Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique présentent un surendettement comptable. A ce sujet, nous renvoyons aux explications du comité fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Urtenen-Schönbühl, le 27 mars 2018.

ROD Treuhand AG


Hanspeter Blatter
Reviser responsable
Expert-réviser agréé


Heinz Eggimann